

Bienvenue à l'école Louise Weiss



École élémentaire Louise Weiss
20-22 rue André Hodebourg
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX
Directeur : Frankie SAMSON

Téléphone : 01 30 52 44 35
Mail : 0780825y@ac-versailles.fr
<http://blog.ac-versailles.fr/coleweissmagny>

Les horaires :

Enseignements

| | Matin | Après-midi |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi | 8h45 - 11h45 | 13h30 - 16h30 |
| Mardi | 8h45 - 11h45 | 13h30 - 15h00 |
| Mercredi | 8h45 - 11h45 | |
| Jeudi | 8h45 - 11h45 | 13h30 - 16h30 |
| Vendredi | 8h45 - 11h45 | 13h30 - 15h00 |

Ouverture de la porte au 22 rue André Hodebourg (côté cantine) :

Matin : 8h35 et Après-midi : 13h20.

Sorties des CP et CE1 au 22 rue André Hodebourg à 16h30.

Récréations : Matin : 10h15 - 10h35 et Après-midi : 14h50 - 15h10

Périscolaire (tél : 01 30 47 22 38)

Centre Pierre Chêne au 24 rue André Hodebourg

Accueil du matin : 7h15 – 8h35

Accueil du soir : 16h30 ou 18h00 (après l'étude) – 18h50

Accueil du mercredi : 11h45 -12h45 (sans restauration)
ou Centre de loisirs 11h45 – 18h50 (avec restauration)

Études surveillées
16h30 – 18h00 (avec un goûter)

Restauration
De 11h45 à 13h20

Nouvelles Activités Périscolaires (tél : 01 30 47 22 38)

Mardi et Vendredi de 15h00 à 16h30

(Non obligatoires, autorisation des parents indispensable)

Vacances scolaires 2017 - 2018

Rentrée : lundi 4 septembre 2017

Toussaint : samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017

Noël : samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

Hiver : samedi 17 février au lundi 5 mars 2018

Printemps : samedi 14 avril au lundi 30 avril 2018

Fin de l'année : samedi 7 juillet 2018

Des réponses à vos questions

La classe de CP est la première année du cycle 2 (CP-CE1-CE2).

❖ Quand a lieu la rentrée ?

La rentrée a lieu le lundi 4 septembre 2017 à 8h35. Parents et élèves seront accueillis dans la cour des grands de l'école (entrée côté périscolaire). Les parents de CP pourront exceptionnellement accompagner leur enfant dans la classe ce jour-là.

❖ Quand aura lieu la réunion de classe ?

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année. **Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement.**

❖ Comment communique-t-on avec les enseignants ?

Le cahier de correspondance (cahier jaune) permet la liaison entre la famille et l'école ; c'est l'instrument de communication privilégié. Vous pouvez y noter les demandes diverses à l'attention de l'enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, joignable également par téléphone (01 30 52 44 35) et par mail (0780825y@ac-versailles.fr). **N'hésitez pas à prendre rendez-vous.** Vous y trouverez également les informations utiles diffusées par l'école.

Le cahier de correspondance doit être consulté tous les jours.

❖ Doit-on acheter un manuel ?

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école. Une liste de fournitures sera distribuée aux élèves de Grande section en juin et sera en ligne sur notre site Internet.

Merci de vérifier et compléter régulièrement les fournitures scolaires.

Vous pouvez consulter l'AIPE et la FCPE de Magny pour des achats groupés de fournitures.

<http://www.aipe78114.org/?tag=fournitures-scolaires>

❖ Y aura-t-il des devoirs à la maison ?

Les apprentissages se font en classe ; les devoirs en CP consistent principalement en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe. Ils peuvent être faits en étude surveillée. Les devoirs sont importants car ils donnent des habitudes de travail aux enfants.

❖ Les élèves de CP font-ils du sport ?

Les CP bénéficient d'une séance hebdomadaire de natation pendant l'année. Ils pratiquent également une ou plusieurs séances de sport hebdomadaires. Ces activités sont obligatoires : **les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.**

❖ Et si mon enfant a des difficultés à apprendre ?

En cas de difficultés ponctuelles dans les apprentissages, l'enseignant de votre enfant pourra vous proposer de le faire participer à des Activités Pédagogiques Complémentaires. Il sera alors accueilli par un enseignant, dans un petit groupe, sur une période déterminée et à des horaires fixes. Votre accord signé est obligatoire. Dans d'autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) constitué d'un groupe d'enseignants spécialisés et d'une psychologue qui prendront contact avec vous. (**01 30 47 22 37**) Par ailleurs, votre enfant peut être inscrit à l'accompagnement à la scolarité (16h30-18h30). Ce dispositif municipal apporte appui et ressources aux élèves fragiles et à leur famille.

https://www.magny-les-hameaux.fr/content/les-activit%C3%A9s-p%C3%A9riscolaires-0#accompagnement_scolarite

❖ Si mon enfant est absent, que faire ?

Vous devez en informer l'école par téléphone (répondeur au 01 30 52 44 35) ou par mail (0780825y@ac-versailles.fr) le jour-même et justifier son absence au retour de l'enfant dans le cahier de correspondance.

❖ Je suis en retard pour venir chercher mon enfant à 16h30. Que se passe-t-il ?

Vous devez impérativement prévenir l'école (01 30 52 44 35) ; si le retard est supérieur à 10 minutes, votre enfant sera dirigé vers l'étude surveillée ou le périscolaire. Vous pourrez donner le nom d'amis ou de parents à l'enseignant en début d'année ; ils seront les seuls autorisés à récupérer votre enfant en cas de retard.

❖ Comment se déroule l'étude surveillée ? (inscription mairie au 01 30 47 08 89)

De 16h30 à 18h, une étude surveillée peut accueillir votre enfant. Elle est encadrée par des animateurs ou des enseignants (un adulte pour 10 à 15 élèves). Un temps de récréation et un goûter sont prévus de 16h30 à 17h10. Puis un temps est consacré aux devoirs de 17h10 à 18h00. L'inscription se fait auprès de la mairie.

❖ Comment inscrire mon enfant à la cantine, au périscolaire, aux NAP ?

(inscription mairie au 01 30 47 08 89)

L'inscription à la cantine, au périscolaire et aux NAP se fait en mairie. Les CP mangent au self. La cantine et le périscolaire sont des services municipaux encadrés par des animateurs. Les menus sont affichés à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter sur le site de la mairie : <http://www.magny-les-hameaux.fr/menu-principal/actualites/menus-de-la-semaine>

❖ Représentants des parents élus et Conseils d'École.

En début d'année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'école. Chaque trimestre a lieu un Conseil d'école. Sont présents : le directeur, les enseignant(e)s, un représentant du Maire, le directeur du périscolaire et les **parents élus** dans chacune des associations ou fédérations de Parents d'élèves. Lors de ce conseil, les aspects pédagogiques sont abordés mais également tous les points concernant la vie de l'école.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections.

❖ Livret d'évaluation (LSU).

Le livret d'évaluation de l'élève est distribué aux parents deux fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Les enseignants sont disponibles pour rencontrer les parents sur demande. Le livret sera remis en main propre aux parents au premier trimestre (janvier 2018). Le livret scolaire sera bientôt consultable par les familles sur Internet. Des évaluations sont remises régulièrement aux familles. **Merci de les signer.**

❖ Coopérative scolaire.

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). **La participation à la coopérative est totalement facultative et son montant est laissé à la libre appréciation des parents.** L'argent collecté permet notamment de financer des sorties, l'achat de petit matériel, les fêtes... La coopérative est aussi un outil de solidarité.

❖ Assurance scolaire.

Une assurance responsabilité civile (qui couvre les accidents dont votre enfant serait responsable) et individuelle accident (qui couvre votre enfant) est indispensable et conditionne la participation de votre enfant aux sorties et activités à l'extérieur de l'école. Une attestation vous sera demandée en début d'année.

❖ Médiathèque Jacques Brel (emprunt de livres).

Votre enfant doit être inscrit à la médiathèque Jacques Brel et posséder une carte.

Médiathèque Jacques Brel, 25, Rue Joseph Le Marchand, MAGNY, Tél. 01 30 52 92 02

❖ Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur commun à l'école et au périscolaire sera voté au premier Conseil d'école et diffusé aux familles via les cahiers de correspondance. **Merci de le respecter.**